

Québec, le 30 janvier 2013

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Direction de l'expertise environnementale et de la coordination  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve  
aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-  
Témiscamingue**

**Réponse aux questions complémentaires du 28 janvier 2013 (DQ11, n<sup>os</sup> 3 à 5)**

Madame,

Tel que requis par la commission, les réponses apparaissent à la suite des questions posées, au meilleur des connaissances disponibles au Bureau du Forestier en chef.

### **Question 3**

En page 15 du document intitulé *Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue - Impacts sur les possibilités forestières* (DB19), vous mentionnez que la superficie totale de la réserve aquatique de la rivière Dumoine présentée au tableau 6 se trouve en partie dans la région administrative de l'Outaouais.

Veillez préciser si, dans ce même tableau, l'impact sur les possibilités forestières (troisième colonne) tient également compte des pertes de possibilités pour la région de l'Outaouais. Veuillez fournir la possibilité forestière et le volume récolté pour chacune des UAF pour expliciter votre réponse.

L'impact sur les possibilités forestières mentionné au tableau 6 prend effectivement en compte les pertes associées à la réserve aquatique de la Rivière Dumoine dans la région de l'Outaouais (voir le tableau suivant).

Impacts sur les possibilités forestières associés au territoire proposé pour la réserve aquatique de la Rivière Dumoine dans les régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

Territoire	Unité d'aménagement forestier (UAF)	Possibilité forestière 2008 – 2013 (m <sup>3</sup> /an)	Impact (m <sup>3</sup> /an)	Volume récolté (m <sup>3</sup> /an)
Réserve aquatique de la Rivière Dumoine	<b>071-52</b>	<b>571 800</b>	<b>21 973</b>	Information non disponible au Bureau du Forestier en chef
	<b>073-52</b>	<b>373 300</b>	<b>48 062</b>	
	081-51	475 600	20 214	
	081-52	678 400	34 714	
	083-51	942 600	14 687	
Ag. 1	081-51	475 600	251	
Ag. 2	<b>071-52</b>	<b>571 800</b>	<b>3 823</b>	
Ag. 3	081-51	475 600	1 997	
Ag. 4	<b>071-52</b>	<b>571 800</b>	<b>30</b>	
	<b>073-52</b>	<b>373 300</b>	<b>3 619</b>	
Ag. 5	081-52	678 400	1 194	
Ag. 6	081-52	678 400	2 083	
Ag. 7	081-52	678 400	2 036	
Ag. 8	<b>071-52</b>	<b>571 800</b>	<b>1 512</b>	
<b>Total</b>		<b>2 761 900</b>	<b>156 195</b>	

#### Question 4

En tenant compte de votre réponse à la question précédente, veuillez compléter le tableau suivant.

(Si des unités d'aménagement forestier touchées par les aires protégées avaient été omises ou s'avéraient superflues, veuillez corriger le tableau et nous fournir les données correspondantes.)

Impacts sur les possibilités forestières 2008 – 2013 des aires protégées dans les unités d'aménagement forestier des régions de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

Aire protégée	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Superficie forestière productive (km <sup>2</sup> )	UAF touchées par la réserve de biodiversité ou aquatique projetée	Impact sur les possibilités forestières/UAF		Impact total sur les possibilités forestières (m <sup>3</sup> /an)
				(m <sup>3</sup> /an)	(% du CPF de l'UAF)	
RBP des marais du lac Parent	402,70	317,90	084-51	19 022	3,0	37 212
			087-51	18 190	4,2	
RBP du lac Wetetnagami	234,20	173,76	084-62	13 537	7,6	15 533
			087-62	1 997	0,1	
RBP du lac Saint-Cyr	143,10	95,72	087-51	11 724	2,7	11 724
RBP des Dunes-de-la-Rivière Attic	77,70	53,40	084-51	5 656	0,1	5 656
RBP Wanaki	137,90	115,86	083-51	13 162	1,4	13 162
RBP des Basses-Collines du Ruisseau Serpent	112,32	93,79	081-51	13 886	2,9	13 886
RBP de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi	89,63	72,87	081-51	10 789	2,3	10 789
RAP de la Rivière-Dumoine	1445,04	1172,12	081-51	20 214	4,3	139 650
			081-52	34 714	5,1	
			083-51	14 687	1,6	
			071-52 (Outaouais)	21 973	3,8	
			073-52 (Outaouais)	48 062	12,9	
<b>Total</b>	<b>2642,59</b>	<b>2095,42</b>		<b>247 613</b>	<b>9,0</b>	

Source : adapté du tableau 6 du DB19

### Question 5

Afin de préciser le portrait de l'impact sur les possibilités forestières, veuillez répondre aux questions suivantes relatives aux UAF comprises dans la région administrative de l'Outaouais.

- a. Pour la période 2008-2013, la région de l'Outaouais se classe à quel rang quant aux possibilités forestières ? En termes de superficie, la région occupe quel rang parmi les régions forestières du Québec ? (DB19, p. 7)

Pour la période 2008 – 2013, la région de l'Outaouais se classe au 6<sup>e</sup> rang en terme de possibilités forestières. Elle occupe également la 6<sup>e</sup> place parmi les régions forestières du Québec.

- b. Veuillez nous fournir les données relatives à la variation des possibilités forestières depuis 2000 dans toutes les UAF comprises dans la région de l'Outaouais, telles que présentées pour l'Abitibi-Témiscamingue au tableau 5 du DB19.

Variation des possibilités forestières (toutes essences confondues) depuis 2000 dans la région de l'Outaouais

UAF	Possibilités forestières 2000-2008 Toutes essences (m <sup>3</sup> /an)	Possibilités forestières 2008-2013 Toutes essences (m <sup>3</sup> /an)	Baisses par rapport à 2000-2008 (%)	Possibilités forestières 2013-2014 Toutes essences (m <sup>3</sup> /an)	Baisses par rapport à 2008-2013 (%)	Baisses totales par rapport à 2000-2008 (%)
071-51	488 600	292 000	40,2	285 300	2,3	41,6
071-52	1 005 500	571 800	43,1	542 700	5,1	46,0
072-51	307 800	144 200	53,2	139 800	3,1	54,6
073-51	677 400	507 000	25,2	495 800	2,2	26,8
073-52	522 800	373 300	28,6	350 600	6,1	32,9
074-51	825 700	659 300	20,2	626 000	5,1	24,2
	<b>3 827 800</b>	<b>2 547 600</b>	<b>33,4</b>	<b>2 440 200</b>	<b>4,2</b>	<b>36,3</b>
<b>Δ</b>		<b>1 280 200</b>		<b>107 400</b>		

- c. De la variation totale de la possibilité forestière en Outaouais depuis 2000, quelle part est attribuable aux aires protégées (incluant la réserve aquatique Dumoine projetée, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les refuges biologiques, les

aires protégées à statut permanent et les autres aires protégées ayant un statut projeté). Pour répondre à cette question, vous pouvez vous inspirer du tableau 10 du DB19.

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de répondre avec précision à la question demandée par la commission. Toutefois, lors de la détermination des possibilités forestières pour la période 2008 - 2013, il avait été estimé qu'une baisse de 554 500 m<sup>3</sup>/an (43,3 %) était associée aux pertes de superficies, notamment pour la création d'aires protégées.

De plus, lors de la mise à jour sommaire des possibilités forestières pour la période 2013 - 2014, le Forestier en chef a retranché 6 183 m<sup>3</sup>/an (5,8 %) pour considérer les pertes de superficies productives associées à la création d'aires protégées dans les UAF de l'Outaouais entre 2008 et 2011.

N'hésitez pas à me contacter pour des renseignements supplémentaires.



Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.  
Conseillère scientifique  
Bureau du forestier en chef  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue ouest, A-405  
Québec (Québec) G1H 6R1